

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 02138

Numéro SIREN : 440 156 198

Nom ou dénomination : PYROCONTROLE

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2022 sous le numéro de dépôt B2022/037800

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : PYROCONTROLE SAS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise 6 bis, avenue du Docteur Schweitze 69881 MEYZIEU Cedex

Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 4 4 0 1 5 6 1 9 8 0 0 0 4 4

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 1			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	143 984	AG	105 872	38 112
		Fonds commercial (1)	AH	1 626 888	AI		1 626 888
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	7 176	AQ	7 176	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	859 078	AS	740 659	118 419
		Autres immobilisations corporelles	AT	408 727	AU	256 967	151 761
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)		BJ	3 045 853	BK	1 110 674	1 935 179
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	1 517 920	BM	85 242
En cours de production de biens			BN	1 160 252	BO		1 160 252
En cours de production de services			BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR	2 120 507	BS	189 058	1 931 449
Marchandises			BT	612 448	BU	24 490	587 959
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	22 982	BW		22 982
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	5 632 662	BY	44 217	5 588 444
		Autres créances (3)	BZ	183 825	CA		183 825
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	114 602	CG		114 602
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	14 575	CI		14 575
	TOTAL (III)	CJ	11 379 774	CK	343 007	11 036 767	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	14 425 627	1A	1 453 681	12 971 946	

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		PYROCONTROLE SAS		Néant ☐ *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .. 2 738 200 ..)			DA	2 738 200		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	273 820		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG			
	Report à nouveau			DH	85 148		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(260 165)		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	2 837 003		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ	45 997		
	TOTAL (III)			DR	45 997		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 759		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	327 880		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	598 322		
	Dettes fiscales et sociales			DY	442 602		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	8 718 383		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	10 088 946			
Ecart de conversion passif * (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	12 971 946			
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C		
		Dont	Écart de réévaluation libre			1D	
			Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	9 761 066	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : PYROCONTROLE SAS						Néant ☐	*
		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	756 847	FB	27 236	FC	784 084
	biens *	FD	3 359 939	FE	3 128 476	FF	6 488 414
	Production vendue services*	FG	194 839	FH	21 245	FI	216 084
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	4 311 625	FK	3 176 957	FL	7 488 582
	Production stockée*					FM	(39 001)
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	8 498
	Autres produits (1) (11)					FQ	12 725
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	7 470 804
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	442 062
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(2 247)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 678 718
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	138 284
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 701 700
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	158 520
	Salaires et traitements*					FY	2 205 574
	Charges sociales (10)					FZ	887 500
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*				GA	84 849
		Sur immobilisations		- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	46 701
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	6 981
	Autres charges (12)					GE	248 214
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	7 596 855
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(126 051)
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
		Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	103 619
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	103 619
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(103 619)
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(229 670)

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise PYROCONTROLE SAS										Néant ☐		*	
												Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA	3 381	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD	3 381	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE	33 876	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)										HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	33 876	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(30 495)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	7 474 185		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	7 734 350		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(260 165)		
RENOVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières								HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1G			
	(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *								HP	29 516		
		- Crédit - bail immobilier								HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K	103 619		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	8 410		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5	A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	4 348		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles								A6	A9		
		dont cotisations facultatives Madelin								A7			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								A8			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N		
											Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Affaires Sociales										28 414			
Solde Comptes										4 733	3 381		
Pénalités sur Marché										730			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : PYROCONTROLE SAS										Néant ☐ *		
CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD	1 770 872	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ	7 176	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			[Dont Composants	M3		KS	851 688	KT		KU	7 390
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	328 744	KW		KX	11 157	
		Matériel de transport *				KY	6 690	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	62 136	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	1 256 435	LO		LP	18 547	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V			
TOTAL IV					LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	3 027 306	ØH		ØJ	18 547	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		3				
								4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	1 770 872		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY			
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	7 176		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	859 078		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN	339 901	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	6 690	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS		MT	62 136	
		Emballages récupérables et divers*				IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA			
	Avances et acomptes				NC		ND		NE			
TOTAL III				IY		NG		NH	1 274 981			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7			
	Autres participations				IØ		ØX		ØY			
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C			
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F			
	TOTAL IV				I3		NJ		NK			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK		ØL	3 045 853	
								ØM				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 1 *

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables**(art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: PYROCONTROLE SAS

Néant ☐

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise PYROCONTROLE SAS										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	104 450	PF	1 421	PG	0	PH	105 872		
TOTAL I		RK	104 450	RM	1 421	RN		RO	105 872		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	7 176	PN		PO		PQ	7 176		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	687 715	QA	52 944	QB	0	QC	740 659		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	165 064	QE	26 644	QF		QG	191 709		
	Matériel de transport	QH	6 690	QI		QJ		QK	6 690		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	54 729	QM	3 839	QN		QO	58 568		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	921 374	QV	83 428	QW		QX	1 004 802		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	1 025 825	ØP	84 849	ØQ		ØR	1 110 674		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations				SP		SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprisePYROCONTROLE SAS

Néant☐*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	39 016	4Y	6 981	4Z		5A	45 997
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	39 016	TV	6 981	TW		TX	45 997
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	257 487	6P	41 303	6R		6S	298 790
	Sur comptes clients	6T	38 907	6U	5 398	6V	88	6W	44 217
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	296 394	TY	46 701	TZ	88	UA	343 007
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	335 410	UB	53 682	UC	88	UD	389 004
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	53 682	UF	88			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions réglementées"

Désignation de l'entreprise PYROCONTROLE SAS

[illegible]

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise PYROCONTROLE SAS

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise PYROCONTROLE SAS

[illegible]

Désignation de l'entreprise : PYROCONTROLE SAS										Néant ☐		*	
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	(14 754)		(14 754)						
	Autres créances clients			UX	5 647 415		5 647 415						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			Z1									
	Personnel et comptes rattachés			UY	8 500		8 500						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	118 066		118 066						
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	57 259		57 259						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR									
	Charges constatées d'avance			VS	14 575		14 575						
	TOTAUX			VT	5 831 062	VU	5 831 062	VV					
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 759		1 759							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	598 322		598 322							
Personnel et comptes rattachés			8C	170 153		170 153							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	204 361		204 361							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	52 874		52 874							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	15 215		15 215							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	8 715 857		8 715 857							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	2 526		2 526							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			Z2										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	9 761 066	VZ	9 761 066							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Désignation de l'entreprise : PYROCONTROLE SAS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2021			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	11 917		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	3 762		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8	
à long terme - imposées aux taux de 0 %							ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme			WN			
				- Plus-values soumises au régime des fusions			WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	6 981		
						Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3			
							WR	22 660		
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WS	260 165		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV		
	- imposées au taux de 0 %							WH		
	- imposées au taux de 19 %							WP		
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW		
	- imputées sur les déficits antérieurs							XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)							ZX		
	Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.							ZY	
Majoration d'amortissement*							XD			
Abattement sur le bénéfice et exonérations *		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5	XF
					Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		ZFU-TE (art.44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH			633	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL								
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2			

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	260 798
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI			
	déficit (II moins I)			XJ	238 138
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN		XO	238 138

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise PYROCONTROLE SAS

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise PYROCONTROLE SAS

[illegible]

Désignation de l'entreprise PYROCONTROLE SAS				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	3 332 574
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)				K6	3 332 574
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	238 138
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	3 570 712
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	225 687
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

Désignation de l'entreprise PYROCONTROLE SAS										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(398 018)	AFFECTATIONS	Affectations - Réserves légales	ZB					
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	483 166		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	85 148		Report à nouveau	ZG	85 148				
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	85 148			
RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N :				
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7	60 944	YQ	6 348			
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	— Sous-traitance						YT	192 835			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	274 634			
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU	27 798			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	29 831			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	5 888			
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	1 170 713			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	1 701 700			
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	51 700			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS		9Z	106 820			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	158 520			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	883 184			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	665 794			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*						ØB	2 203 520			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ØS				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	— Numéro de centre de gestion agréé*		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 sinon 0	ZR			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : PYROCONTROLE SAS						Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪							

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise PYROCONTROLE SAS

[illegible]

Désignation de l'entreprise : PYROCONTROLE SAS		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant ☐	*
--	--	------------------------------------	--	----	--------------------------------	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de N-1					
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
	(à préciser) au titre de :	N-7				
	N-8					
	N-9					
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS					
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)	☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

Désignation de l'entreprise : PYROCONTROLE SAS

Néant ☐ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %❶ ou 12,8 %❷ .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)❶ .

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)❶ .

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶		Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ❶		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col. ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
		À 19 % ou à 15 % ❷	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	À 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>PYROCONTROLE SAS</u>					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

Désignation de l'entreprise : PYROCONTROLE SAS				Néant ☐ *		
Exercice ouvert le : 01012021		et clos le : 31122021		Durée en nombre de mois 1 2		
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel : *				YP	69	
dont apprentis				YF	1	
dont handicapés				YG	3	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	7 488 582	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT		
TOTAL 1				OX	7 488 582	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	251	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE		
Subventions d'exploitation reçues				OF		
Variation positive des stocks				OD	186 638	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT		
TOTAL 2				OM	186 889	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾						
Achats				ON	2 425 119	
Variation négative des stocks				OQ	361 676	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	1 126 860	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	248 214	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY		
TOTAL 3				OJ	4 161 868	
IV - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	3 513 603
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-A et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	3 513 603	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
MONO Etablissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX		
Effectifs au sens de la CVAE *				EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique				HX		
Période de référence		GY	du	GZ	au	
Date de cessation				HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

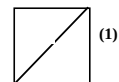
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 4 4 0 1 5 6 1 9 8 0 0 0 4 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE PYROCONTROLE SAS

ADRESSE (voie) 6 bis, avenue du Docteur Schweitze

CODE POSTAL 69881 VILLE MEYZIEU Cedex

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination CHAUVIN-ARNOUX
 N° SIREN (si société établie en France) 5 7 2 0 7 5 8 3 6 % de détention 100 Nb de parts ou actions 273820
 Adresse : N° 16 Voie rur Sarah Bernhardt
 Code Postal 92600 Commune ASNIERES SUR SEINE Pays FR

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

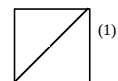
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 4 4 0 1 5 6 1 9 8 0 0 0 4 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE PYROCONTROLE SAS

ADRESSE (voie) 6 bis, avenue du Docteur Schweitze

CODE POSTAL 69881

VILLE MEYZIEU Cedex

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2022

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
PYROCONTROLE SAS 6 6 bis, avenue du Docteur Schweitze 69881 MEYZIEU Cedex FRANCE	6 6 bis, avenue du Docteur Schweitze 69881 MEYZIEU Cedex
SIRET 44015619800044	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	Appareils de mesure	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	---------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	238 138		
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF		Nom et adresse du prestataire		
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé ANAEL		
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :			
Tél :	Tél :			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :			
CGA		Viseur conventionné		N° d'agrément CGA
Date :	20042022	Lieu :		
Qualité :				
Nom du signataire :				

H

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

I

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8	

J

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONIS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE

01012021

ET CLOS LE

31122021

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction

Société anonyme par actions simplifiée PYROCO
6 B 6 bis, avenue du Docteur Schweitze

69881 MEYZIEU Cedex

Ancienne adresse en cas de changement

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A , le 20042022

Signature,

Nom et qualité du signataire

Les montants sont arrondis à l'euro le plus proche, explications au recto.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS			ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS												
Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	Nombre de parts	NOM, PRÉNOMS PROFESSION LIEU PRINCIPAL D'EXERCICE DE LA PROFESSION	Achats	CHARGES EXTERNES					Impôts taxes et versements assimilés	CHARGES DE PERSONNEL			Charges financières	Amortissements	Total par associé
				Locations mobilières ou immobilières	Charges locatives et de copropriété	Entretien et réparations	Transports de biens	Autres charges externes		Rémunérations		Charges de Sécurité Sociale et de Prévoyance			
										Salaires et appointements	Congés payés				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
		REPORTS ÉVENTUELS.....													
		← TOTAL PAR COLONNE →													

Si le nombre de cadres est insuffisant joindre un état de même modèle et reporter les totaux dans le dernier des cadres ci-dessus.

PYROCONTROLE

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.738.200 €
Siège Social : 6 Bis avenue du Docteur Schweitzer 69330 Meyzieu
RCS : Lyon B 440 156 198

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 29 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-neuf juin à 14 heures.

CHAUVIN ARNOUX SAS, associé unique de la Société par Actions Simplifiée PYROCONTROLE, Société par Actions Simplifiée au capital de 2.738.200 € dont le siège social est 6 Bis avenue du Docteur Schweitzer 69330 Meyzieu, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 440 156 198,

Après avoir exposé que :

TESTIME II, Présidente de la société, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport annuel sur l'activité de la société au cours de cet exercice ;

Les comptes annuels et le rapport annuel ont été tenus au siège social à la disposition du commissaire aux comptes ;

Les comptes annuels et le rapport annuel ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes ont été adressés à l'associé unique ;

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associé unique, au siège social, dans les délais réglementaires ;

A pris les décisions ci-après relatives à :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- L'affectation des résultats ;
- Rémunération du Président ;
- Point sur la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine ;
- Les pouvoirs aux fins d'accomplir toutes formalités nécessaires.

Etant précisé que l'avant dernier point ne fera pas l'objet d'une résolution spécifique.

Première résolution

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice approuve ces comptes, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte d'un montant de 260.155 €.

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion et donne quitus de sa gestion au Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à un montant de 260.155 € en totalité au poste « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'Associé Unique fixe la rémunération de TESTIME II en qualité de Président de la société pour l'exercice 2021, à la somme annuelle de 230.000 euros.

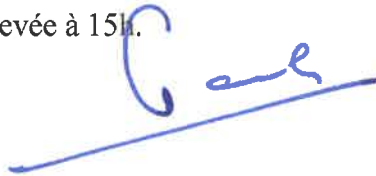
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 15h.





PYROCONTROLE SAS

Rapport du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2021





PYROCONTROLE

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 738 200 euros

6 bis, avenue du Docteur Schweitzer
69300 MEYZIEU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

PYROCONTROLE

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 738 200 euros

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **PYROCONTROLE**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.



C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constitue des dépréciations de stocks selon les modalités décrites dans la note « Stocks » de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre société, décrite dans cette note de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons également vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Le fonds de commerce, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établit à 1 626 888 euros, a fait l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités décrites dans la note « Test de dépréciation » de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que la note de l'annexe des comptes annuels donne une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons également vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 2 juin 2022

Le commissaire aux comptes

EXPONENS Conseil & Expertise

Frédéric LAFAY
Associé

Anne MOUHSSINE
Associée



COMPTES ANNUELS 2021

PYROCONTROLE SAS

Bilan Actif

PYROCONTROLE SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 20/04/22
Devise d'édition

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	143 984	105 872	38 112	39 533
Fonds commercial	1 626 888		1 626 888	1 626 888
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 770 872	105 872	1 665 000	1 666 421
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	7 176	7 176		
Installations techniques, matériel et outillage industriel	859 078	740 659	118 419	163 973
Autres immobilisations corporelles	408 727	256 967	151 761	171 087
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 274 981	1 004 802	270 179	335 060
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :				
ACTIF IMMOBILISÉ	3 045 853	1 110 674	1 935 179	2 001 481
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	1 517 920	85 242	1 432 679	1 578 852
Stocks d'en-cours de production de biens	1 160 252		1 160 252	1 383 643
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	2 120 507	189 058	1 931 449	1 775 278
Stocks de marchandises	612 448	24 490	587 959	590 905
TOTAL stocks et en-cours :	5 411 128	298 790	5 112 338	5 328 679
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	22 982		22 982	6 476
Créances clients et comptes rattachés	5 632 662	44 217	5 588 444	5 798 378
Autres créances	183 825		183 825	339 721
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	5 839 469	44 217	5 795 252	6 144 575
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	114 602		114 602	637 967
Charges constatées d'avance	14 575		14 575	41 258
TOTAL disponibilités et divers :	129 177		129 177	679 226
ACTIF CIRCULANT	11 379 774	343 007	11 036 767	12 152 480
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	14 425 627	1 453 681	12 971 946	14 153 961

Bilan Passif

PYROCONTROLE SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 20/04/22
Devise d'édition

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 2 738 200	2 738 200	2 738 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	273 820	273 820
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	85 148	(398 018)
Résultat de l'exercice	(260 165)	483 166
TOTAL situation nette :	2 837 003	3 097 168
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	2 837 003	3 097 168
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	45 997	39 016
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	45 997	39 016
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 759	
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	1 759	
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	327 880	269 844
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	598 322	718 794
Dettes fiscales et sociales	442 602	383 193
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		27 704
Autres dettes	8 718 383	9 618 243
TOTAL dettes diverses :	9 759 307	10 747 933
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	10 088 946	11 017 777
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	12 971 946	14 153 961

Compte de Résultat (Première Partie)

PYROCONTROLE SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 20/04/22
Devise d'édition

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
Ventes de marchandises	756 847	27 236	784 084	989 298
Production vendue de biens	3 359 939	3 128 476	6 488 414	7 016 420
Production vendue de services	194 839	21 245	216 084	282 157
Chiffres d'affaires nets	4 311 625	3 176 957	7 488 582	8 287 874
Production stockée			(39 001)	(569 032)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			8 498	44 508
Autres produits			12 725	14 818
PRODUITS D'EXPLOITATION			7 470 804	7 778 169
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			442 062	522 391
Variation de stock de marchandises			(2 247)	103 527
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 678 718	1 038 270
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			138 284	126 988
Autres achats et charges externes			1 701 700	1 676 219
TOTAL charges externes :			3 958 516	3 467 395
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			158 520	175 005
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 205 574	2 214 770
Charges sociales			887 500	906 339
TOTAL charges de personnel :			3 093 074	3 121 109
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			84 849	94 507
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			46 701	16 997
Dotations aux provisions pour risques et charges			6 981	
TOTAL dotations d'exploitation :			138 531	111 504
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			248 214	238 896
CHARGES D'EXPLOITATION			7 596 855	7 113 909
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(126 051)	664 260

Compte de Résultat (Seconde Partie)

PYROCONTROLE SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 20/04/22
Devise d'édition

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(126 051)	664 260
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		19
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		19
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	103 619	123 434
Différences négatives de change		63
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	103 619	123 497
RÉSULTAT FINANCIER	(103 619)	(123 478)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(229 670)	540 781
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 381	725
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	3 381	725
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	33 876	58 340
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	33 876	58 340
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(30 495)	(57 615)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	7 474 185	7 778 912
TOTAL DES CHARGES	7 734 350	7 295 746
BÉNÉFICE OU PERTE	(260 165)	483 166

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes au 31 décembre 2021 sont établis selon le règlement ANC 2014-03 (Autorité des Normes Comptables).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS

Le fonds de commerce s'élève à 1 626 888 euros. Il résulte de l'apport des activités Thermiques de Chauvin-Arnoux à Pyrocontrôle au 01/01/2003.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La mise en application du règlement CR n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et du règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, est devenue obligatoire à compter du 1er janvier 2005 et s'est donc traduit dans les comptes de notre Société pour la 1ère fois lors de l'arrêté au 31 mars 2005.

Les principes généraux retenus sont :

- les durées d'amortissements sont déterminées en fonction de la durée d'utilisation des biens.
- l'approche par composants qui consiste à différencier les éléments constitutifs d'un actif lorsque ceux-ci ont des durées ou des rythmes d'utilisation différents de l'immobilisation dans son ensemble.

La méthode retenue est la méthode prospective.

Les actifs non décomposables concernent les autres postes de l'actif. Les durées d'utilité appliquées sont des durées d'usage.

LIBELLE	Durée d'amortissements
Logiciel	1 an
Matériel et Outillage	5 à 10 ans
Matériel de transport	5 à 10 ans
Matériel de bureau et Informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Agencements et Installations	10 ans

STOCKS

Les stocks de produits, pièces et matières achetés sont évalués suivant la méthode dernier prix d'achat.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Le coût des produits finis est composé du coût matière, du coût d'approvisionnement, des coûts de main d'œuvre directe et des coûts indirects.

La dépréciation des stocks est calculée en fonction de l'utilité des pièces et produits et de leur rotation.

* Utilité : Une dépréciation est constatée lorsque l'article a plus de 6 ans d'existence, qu'il est mis en épuisement et n'appartient pas à un ensemble supérieur. Alors la rotation est prise en compte.

* Rotation :

- pas de mouvement depuis 4 ans 33%
- pas de mouvement depuis 5 ans 50%
- pas de mouvement depuis 6 ans 75%
- pas de mouvement depuis 7 ans 100%

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC n°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet, mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles comprennent notamment, les indemnités estimées par l'entreprise et ses conseils, au titre des litiges, contentieux et actions de réclamation de la part des tiers et les indemnités de départ à la retraite.

ENGAGEMENT DE RETRAITE

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31/12/2021 au taux de progression de 1.5% et au taux d'actualisation de 0.98%. Ces indemnités font l'objet d'une comptabilisation en provisions pour risques et charges.

Ces indemnités sont comptabilisées charges comprises depuis le 31/12/2007.

Le montant provisionné est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte des seules prévisions de démission, à l'exclusion de toute hypothèse de départ avant l'âge de la retraite et des charges sociales s'y rattachant.

CREANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

HONORAIRES VERSES AU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes comptabilisés en charge en 2021 s'élève à 23 400.00 € TTC.

IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE

SAS CHAUVIN-ARNOUX
12-16 rue Sarah Bernhardt
92600 Asnières-sur-Seine

Siret : 572 075 836 00468

IMPACT DE LA CRISE DU COVID 19 SUR LES COMPTES AU 31/12/2021 ET IMPACT DE LA CRISE UKRAINIENNE

Dans le cadre de la crise du Covid-19, le plan de prévention des risques, respectant les consignes du gouvernement et s'appuyant sur celles de l'UIMM mis en œuvre en 2020 a permis d'assurer la production de 2021.

Pyrocontrôle ayant très peu d'activité en Europe de l'Est, la crise Ukrainienne n'aura pas d'impact sur son activité.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise résultant de l'arrêt des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

TEST DE DEPRECIATION

Le fonds de commerce n'est pas amortissable. Il a fait l'objet d'un test de dépréciation basé sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie sur 5 ans.

Pyrocontrôle bénéficie du soutien de son actionnaire Chauvin Arnoux SAS.

Immobilisations

PYROCONTROLE SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 20/04/22
Devise d'édition

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	1 770 872		
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 770 872		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre	7 176		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	851 688		7 390
Installations générales, agencements et divers	328 744		11 157
Matériel de transport	6 690		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	62 136		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	1 256 435		18 547
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :			
TOTAL GÉNÉRAL	3 027 306		18 547

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			1 770 872	
TOTAL immobilisations incorporelles :			1 770 872	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre			7 176	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			859 078	
Inst. générales, agencements et divers			339 901	
Matériel de transport			6 690	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			62 136	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			1 274 981	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :				
TOTAL GÉNÉRAL			3 045 853	

Amortissements

PYROCONTROLE SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 20/04/22
Devise d'édition

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	104 450	1 421		105 872
TOTAL immobilisations incorporelles :	104 450	1 421		105 872
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	7 176			7 176
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	687 715	52 944		740 659
Inst. générales, agencements et divers	165 064	26 644		191 709
Matériel de transport	6 690			6 690
Mat. de bureau, informatique et mobil.	54 729	3 839		58 568
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	921 374	83 428		1 004 802
TOTAL GÉNÉRAL	1 025 825	84 849		1 110 674

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			

TOTAL GÉNÉRAL			
----------------------	--	--	--

Provisions Inscrites au Bilan

PYROCONTROLE SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 20/04/22
Devise d'édition

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées après le 1.1.1992 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	39 016	6 981		45 997
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	39 016	6 981		45 997

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	257 487 38 907	41 303 5 398	88	298 790 44 217
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	296 394	46 701	88	343 007

TOTAL GÉNÉRAL	335 410	53 682	88	389 004
----------------------	----------------	---------------	-----------	----------------

État des Échéances des Créances et Dettes

PYROCONTROLE SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 20/04/22
Devise d'édition

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	(14 754)	(14 754)	
Autres créances clients	5 647 415	5 647 415	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	8 500	8 500	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	118 066	118 066	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	57 259	57 259	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	5 816 487	5 816 487	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	14 575	14 575	

TOTAL GÉNÉRAL	5 831 062	5 831 062	
----------------------	------------------	------------------	--

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	1 759	1 759		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	598 322	598 322		
Personnel et comptes rattachés	170 153	170 153		
Sécurité sociale et autres organismes	204 361	204 361		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	52 874	52 874		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	15 215	15 215		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	8 715 857	8 715 857		
Autres dettes	2 526	2 526		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	9 761 066	9 761 066		
----------------------	------------------	------------------	--	--

Variation Détaillée des Stocks et des En-Cours

PYROCONTROLE SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 20/04/22
Devise d'édition

RUBRIQUES	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises Stocks revendus en l'état Marchandises	612 448	610 202	2 247	
Approvisionnement Stocks approvisionnement Matières premières Autres approvisionnements	1 517 920	1 656 204		138 284
TOTAL I	2 130 369	2 266 406		136 037

Production Produits intermédiaires Produits finis Produits résiduels	2 120 507	1 936 116	184 391	
TOTAL II	2 120 507	1 936 116	184 391	

Production en cours Produits Travaux Études Prestations de services	1 160 252	1 383 643		223 392
TOTAL III	1 160 252	1 383 643		223 392

PRODUCTION STOCKEE (ou déstockage de production)	II + III	184 391	223 392
---	-----------------	----------------	----------------

Eléments Relevant de Plusieurs Postes du Bilan

PYROCONTROLE SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 20/04/22
Devise d'édition

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	143 316		
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	361 021		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	8 715 857		

Charges à Payer

PYROCONTROLE SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 20/04/22
Devise d'édition

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	333 608
Dettes fiscales et sociales	251 134
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	1 759
Autres dettes	2 526
TOTAL	589 028

PYROCONTROLE SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 20/04/22
Devise d'édition

Page 17

Charges et Produits Constatés d'Avance

PYROCONTROLE SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 20/04/22
Devise d'édition

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	14 575	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	14 575	

Composition du Capital Social

PYROCONTROLE SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 20/04/22
Devise d'édition

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	273820	10
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	273820	10

Tableau de variation des capitaux propres

PYROCONTROLE SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 20/04/22
Devise d'édition

	Solde Initial	Augmentation	Diminution	Solde Final
Capital social	2 738 200			2 738 200
Primes liées au capital social				
Écart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	273 820			273 820
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	(398 018)	483 166		85 148
Résultat de l'exercice	483 166	(260 165)	483 166	(260 165)
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	3 097 168	223 001	483 166	2 837 003

Résultats et autres éléments significatifs des 5 derniers exercices

PYROCONTROLE SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 20/04/22
Devise d'édition

NATURES DES INDICATIONS	EXERCICES				
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	2 738 200	2 738 200	2 738 200	2 738 200	2 738 200
Nombre des actions :					
-ordinaires existantes	273820	273820	273820	273820	273820
-à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
-par conversion d'obligations					
-par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	7 488 582	8 287 874	9 731 281	9 740 689	8 507 608
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(121 722)	553 022	239 609	213 283	(423 134)
Impôts sur les bénéfices					(9 748)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(260 165)	483 166	177 458	111 654	(473 912)
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0)	2	1	1	(2)
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(1)	2	1	0	(2)
Dividende attribué à chaque action					
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	69	76	77	84	81
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 205 574	2 214 770	2 520 621	2 718 372	2 613 037
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	887 050	906 272	1 017 878	1 231 293	1 184 329

Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

PYROCONTROLE SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 20/04/22
Devise d'édition

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
Vente de Marchandises	784 084
Vente de Produits	6 488 414
Vente de Services	216 084

TOTAL	7 488 582
-------	-----------

RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE	Montant
France	4 311 625
Export	3 176 957

TOTAL	7 488 582
-------	-----------

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

PYROCONTROLE SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 20/04/22
Devise d'édition

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
Soldes de Comptes	3 381	771800

TOTAL	3 381	
-------	-------	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
Pénalités sur Marché	730	671100
Affaires Sociales	28 414	671800
Solde Comptes	4 732	671800

TOTAL	33 876	
-------	--------	--

RUBRIQUES	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			146 054		146 054
Amortissements : - cumuls exercices antérieurs - dotations de l'exercice					
TOTAL			146 054		146 054

REDEVANCES PAYÉES : - cumuls exercices antérieurs - dotations de l'exercice			110 190 29 516		110 190 29 516
TOTAL			139 706		139 706

REDEV. RESTANT À PAYER : - à un an au plus - à plus d'un an et cinq ans au plus - à plus de cinq ans			6 348		6 348
TOTAL			6 348		6 348

VALEUR RÉSIDUELLE - à un an au plus - à plus d'un an et cinq ans au plus - à plus de cinq ans					
TOTAL					

Mont. pris en charge dans l'exercice					
--------------------------------------	--	--	--	--	--

Rappel : Redevance de crédit bail					29 516
-----------------------------------	--	--	--	--	--------

Engagements Financiers

PYROCONTROLE SAS

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 20/04/22
Devise d'édition

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	45 996
Autres engagements donnés :	

TOTAL	45 996
-------	--------

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	586 398
Autres engagements reçus :	

TOTAL	586 398
-------	---------

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Ouvriers	20	
ETAM	28	
Agents de maîtrise et techniciens	5	
Cadres	16	
TOTAL	69	